

DOSSIER : SUCCESSION



PIECES A FOURNIR

- 2 copies intégrales de l'extrait d'acte de décès
- Copie intégrale de l'acte de naissance de la personne décédée
- Livret de famille de la personne décédée (si plusieurs livrets, les fournir tous)
- Copie du contrat de mariage de la personne décédée, ou de son contrat de PACS ou de son jugement de divorce
- Copie de la donation entre époux
- Testament
- Copie intégrale de l'acte de naissance du conjoint survivant et de tous les héritiers,
- Adresse postale, Profession, Numéro de téléphone, Adresse e-mail et RIB du conjoint survivant et de tous les héritiers,
- Numéros du ou des comptes bancaires et livrets et adresses des banques ou établissements financiers (1)
- Copie des pensions ou retraites ou bulletin de salaire ou identité du comptable de la personne décédée(1)
- Détail des immeubles, appartements et terrains possédés (titres de propriété, si appartement identité du syndic) et Avis de valeur des immeubles
- Carte grise du ou des véhicules automobiles et avis de valeur (1)
- Contrats d'assurance-vie au nom de chacun des époux - document original (1)
- Contrats de location
- Aides sociales perçues
- Dernier avis d'imposition concernant l'impôt sur le revenu, l'ISF et la CSG ; Impôts locaux (taxe foncière, taxe d'habitation).
- Dernières facture eau, électricité
- Sommes dues au jour du décès
- Donations antérieures effectuées par la personne décédée (date de l'acte et nom du Notaire, montant, bénéficiaire)
- Biens recueillis par chacun des époux par succession ou donation

(1) s'il s'agit du décès d'une personne mariée sous le régime de la communauté, fournir également les mêmes éléments pouvant figurer au nom du conjoint survivant./.

UNE PROVISION DE CINQ CENTS EUROS (500,00 €) est à verser en même temps que le dépôt des pièces.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNÉ